



**Mairie**  
de  
**CURBANS**  
51110 LA SAULCE  
Tél. 92 54 21 87

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le .....

### Informations vaccination

Les personnes âgées de plus de 70 ans et celles entre 50 et 70 ans munies d'un certificat médical pour une des comorbidités listées par le gouvernement (à voir avec le médecin traitant), ayant besoin d'un rendez-vous sont priées de se faire connaître en mairie avec leur nom, prénom, numéro de téléphone, afin que nous puissions transmettre les informations au service de l'Association des Maires de France du département - AMF04. Vous serez directement contactés par le personnel en charge du secrétariat de la vaccination.

#### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.03.2021

Étaient présents : Allix Allegra Allamanno Auffret Brizard Caraboeuf Fugier Furlan Gabrielli Garcin Gaudin Gignoux Jeanselme Martinet

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h et procède à l'appel des élus.

Monsieur AUFFRET Yannick est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

#### I. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 01.02.2021

Mme le Maire demande si des observations sont à faire.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### II. Approbation des comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion 2020 des différents budgets, établis par le receveur municipal, sont approuvés à l'unanimité, et correspondent à la comptabilité communale.

#### III. Approbation des comptes administratifs 2020

Les comptes administratifs sont présentés au conseil municipal.

#### COMMUNE DE CURBANS - RESULTATS 2020

	Solde 2020		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Investissement	Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
B général	196,85	590 352,62	634 157,55	634 354,40	862 183,09	1 452 535,71
B irrigation	-52 027,99	52 027,99	63 758,49	11 730,50	63 125,32	115 153,81
B caveaux	0,00	5 304,94		0,00	0,00	5 304,94
		solde 31.12.19	affectation c/1068	Résultat 2020	solde 31.12.20	
B. général	investissement	-346 286,46		196,85	-346 089,61	
	Fonctionnement	1 589 706,51	-490 150,20	590 352,62	1 689 908,93	
	Solde	1 243 420,05	-490 150,20	590 549,47	1 343 819,32	
irrigation	investissement	62 064,34		-52 027,99	10 036,35	
	Fonctionnement	298,50	-298,50	52 027,99	52 027,99	
	Solde	62 362,84	-298,50	0,00	62 064,34	
caveaux	investissement	5 305,23		0,00	5 305,23	
	Fonctionnement	-5 304,94	0,00	5 304,94	0,00	
	Solde	0,29	0,00	5 304,94	5 305,23	

Restes à réaliser en Dépenses d'investissement : 105 258.38

Restes à réaliser en Recettes d'investissement : 28 873.00

**Solde RAR : - 76 385.38**

\*Intégration résultat Dépenses investissement budget eau potable : **-537 509.94**

Besoin de financement : **-346 089.61 - 76 385.38 - 537 509.94 = - 959 984.93**

\*Intégration résultat Recettes investissement budget eau potable : **24 376.69**

Solde de fonctionnement : **1 689 908,93 + 24 376.69 - 959 984.93 = 754 300.69**

#### **\*Rappel Résultats 2019 Budget eau assainissement**

L'excédent de fonctionnement de clôture constaté lors du vote du compte administratif 2019 s'élevait à la somme de 24 376.69 €. Le déficit d'investissement s'élevait à la somme de 537 509.94 €. Ces résultats doivent être repris sur le budget général en raison de la clôture de ce budget au 01.01.2020 du fait de la perte de la compétence eau par la commune.

#### **IV. Affectation des résultats 2020**

##### **a. Budget général**

L'excédent de fonctionnement de clôture constaté lors du compte administratif 2020 s'élevant à la somme de 1 689 908,93 €, la somme de 959 984.93 € est affectée au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit d'investissement. Le solde, soit 754 300.69 € est affecté au compte 002- résultat de fonctionnement reporté.

##### **b. Budget aspersion**

L'excédent de fonctionnement de clôture constaté lors du vote du compte administratif 2020 s'élevant à la somme de 52 027.99 €, cette somme est affectée au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit d'investissement. L'excédent d'investissement de clôture de 10 036.35 € est affecté au compte 001 – Résultat antérieur reporté.

##### **c. Budget caveaux**

Le déficit de fonctionnement de clôture constaté lors du vote du compte administratif 2020 est nul. L'excédent d'investissement de clôture de 5 305.23 € est affecté au compte 001 – Résultat antérieur reporté.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

#### **V. Vote des taxes directes locales 2021**

Mme le Maire propose de continuer dans la continuité de la politique de maintien de la pression fiscale engagée depuis 1999, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales en 2021 et de les voter à l'identique selon le détail ci-dessous, étant précisé que ce vote tient compte des différentes réformes intervenues depuis :

Taxe d'habitation : réforme de la taxe d'habitation devant aboutir à sa suppression,

Taxe foncière bâti : 51.99 % représentant le cumul du taux communal soit 31.29 % et départemental 20.70 % tel que notifié par les services de l'Etat à la suite du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes,

Taxe foncière non bâti : 0.00

Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : sans objet.

Madame le maire souligne que les communes ont de moins en moins de marge de manoeuvre sur la fiscalité depuis les réformes successives ayant touché la taxe professionnelle, les locaux professionnels, et la taxe habitation.

#### **VI. Vote des budgets primitifs 2021 : Budget général, Budget aspersion et Budget caveaux**

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Curbans,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

##### **1. Budget général 2021**

##### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Curbans pour l'année 2021 présenté par Madame le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 3 915 221.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 3 297 178.00 Euros**

##### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	333 082.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	305 830.00
014	Atténuations de produits	87 587.00
65	Autres charges de gestion courante	96 712.00
66	Charges financières	29 898.00
67	Charges exceptionnelles	13 500.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	291.00
022	Dépenses imprévues	23 700.00
023	Virement à la section d'investissement	620 404.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 333.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 514 337.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000.00
73	Impôts et taxes	756 345.00
74	Dotations et participations	206 735.00
75	Autres produits de gestion courante	405 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	754 300.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 132 380.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	33 367.00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	585 427.00
16	Emprunts et dettes assimilées	278 558.00
020	Dépenses imprévues	1 500.00
041	Opérations patrimoniales	389.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	883 600.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 782 841.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	155 731.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	959 984.00

024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	620 404.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 333.00
041	Opérations patrimoniales	389.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 782 841.00</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Admission en non-valeur

Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif du 18.03.2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

décide de statuer sur l'admission en non-valeur, au service des repas du budget général, des pièces référencées ci-dessous :

- R-4-129 de l'exercice 2018 : 45 54 €
- R-3-91 de l'exercice 2018 : 49.68 €
- R-5-165 de l'exercice 2018 : 53 82 €
- R-6-201 de l'exercice 2018 : 74.52 €

pour une somme totale de 223.56 €.

**2. Budget aspersion 2021**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Curbans pour l'année 2021 présenté par Madame le Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 503 800.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 503 800.00 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	80 492.00
66	Charges financières	1 500.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 372.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>99 364.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	43 105.00
74	Subventions d'exploitation	56 094.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>99 364.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	384 665.00
23	Immobilisations en cours	19 606.00

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>404 436.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	330 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	52 028.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 372.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	10 036.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>404 436.00</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**3. Budget caveaux 2021**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Curbans pour l'année 2021 présenté par Madame le Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 5 305.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 0.00 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	5 305.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 305.00</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**VII. Attribution d'une bourse aux étudiants poursuivant leurs études après le baccalauréat – Année scolaire 2020-2021.**

Mme GAUDIN, Messieurs AUFFRET, FUGIER et GARCIN concernés par le dossier ont quitté la salle pour ne pas participer ni au débat, ni au vote.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis plusieurs années, la commune de Curbans octroie une bourse aux jeunes gens ayant obtenu le baccalauréat et poursuivant leurs études.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

1. De fixer pour l'année scolaire 2020-2021, les critères d'attribution suivants :

- Tranche d'âge : 16 à 24 ans,
- Etre domicilié à Curbans,\*
- Avoir suivi les cycles de l'enseignement maternel et primaire à l'école publique de Curbans dans la mesure où les parents étaient domiciliés dans la commune,
- Etre inscrit sur les listes électorales de la commune de Curbans,
- Etre non salarié,\*
- Etre à la charge des parents,\*
- Ne pas être redoublant,

- Suivre un cycle d'enseignement supérieur général ou technique,
  - Fournir une photocopie du baccalauréat ou équivalence pour la 1ère année de demande d'attribution,
  - Fournir un certificat de scolarité,
  - Fournir l'attestation de réussite pour le passage à la classe supérieure,
  - Fournir une pièce d'identité,
  - Fournir un relevé d'identité bancaire ou postal.
- \* joindre une attestation sur l'honneur
2. de fixer le montant individuel de la bourse à 900 (neuf cents) euros.
  3. de fixer la date limite impérative de dépôt des dossiers au 26.04.2021.

**VIII. Travaux de création d'une route forestière et aménagements connexes à Peynier. Choix de mode de passation du marché public de travaux**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 27.01.2020, celui-ci a sollicité des aides financières au titre du Fonds européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour des travaux relatifs à la création de desserte forestière et de mise au gabarit de la route forestière de Peynier dans la forêt communale de Curbans.

Les subventions sollicitées ont été accordées, il convient dès à présent de lancer la consultation du marché de travaux correspondant.

Madame le Maire rappelle que l'ONF est chargée de la maîtrise d'œuvre conformément à la délibération du Conseil municipal du 13.05.2019.

Madame le Maire propose de lancer une consultation selon le mode de procédure adaptée.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour lancer la consultation du marché de travaux relatifs à la création de desserte forestière et de mise au gabarit de la route forestière de Peynier dans la forêt communale de Curbans selon le mode de procédure adaptée.

**IX. Travaux d'aménagement du lotissement La Fontaine. Consultation d'un bureau d'études pour la réalisation d'un avant-projet sommaire**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une première tranche de travaux a été réalisée au quartier du Charnier - La Fontaine comprenant la reprise du réseau pluvial et la réfection de chaussée.

Madame le Maire propose de lancer la deuxième tranche au lotissement La Fontaine afin de rénover les différents réseaux existants et de requalifier ce quartier vers de nouveaux usages pour les habitants notamment en limitant et organisant le stationnement pour faciliter le cheminement des piétons et en végétalisant les espaces publics.

Madame le Maire propose de consulter un bureau d'études afin d'établir un avant-projet sommaire qui permettra d'estimer les dépenses et de solliciter des subventions auprès des financeurs potentiels.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition présentée,

Donne pouvoir à Madame le Maire pour consulter un bureau d'études

**X. SARL L'Itinéraire. Révision annuelle du loyer**

Mme le Maire indique que la révision du loyer de la SARL L'Itinéraire est fixée au mois de juillet de chaque année puisque les comptes ne peuvent être présentés en janvier. Ceux-ci ont été demandés récemment.

**XI. Provisions à inscrire au compte 6817 dans le cadre de sommes impayées au service des repas**

Madame le Maire informe qu'il convient d'inscrire en provisions à l'article 6817 du budget général 2021 de la commune, la somme de 291.00 € à la suite d'un impayé au service des repas.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition présentée.

**XII. Travaux de réhabilitation des bassins d'irrigation. Choix des propositions d'offres de prêt et autorisation à Madame le Maire pour contracter un emprunt**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 05.10.2020, celui-ci a décidé de choisir l'entreprise FREYSSINET, offre variante, pour réaliser les travaux de réhabilitation des bassins d'aspersion, d'un montant total de 526 979.00 € HT- 632 374.80 € TTC. selon le décompte détaillé ci-dessous :

	TOTAL HT	TOTAL TTC
Tranche ferme	150 515.00	180 618.00
Tranche optionnelle 1	186 240.00	223 488.00
Tranche optionnelle 2	122 855.00	147 426.00
Tranche optionnelle 3	67 369.00	80 842.80
<b>Total général</b>	<b>526 979.00</b>	<b>632 374.80</b>

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 01.02.2021, celui-ci l'a autorisée à consulter des organismes bancaires pour obtenir une offre de prêt de 330 000.00 € pour le financement de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

- Type de financement : Prêt à moyen terme
- Durée : 5 ans
- Taux fixe : 0.49 %
- Périodicité de remboursement : Annuelle
- Echéances constantes avec amortissement progressif du capital
- Frais de dossier : 300 €
- Pas de part sociale.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de contracter un prêt de 330 000.00 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt,
- Mandate Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget aspersions, la somme nécessaire à son remboursement.

#### **XIII. Demande de subvention au FODAC 2021 pour des travaux de goudronnage**

Mme le Maire propose de présenter une demande de subvention fixée à 8000 € sur 40 % du montant de travaux pour réaliser des travaux de goudronnage sur la route des Plaines et au Riou des Mieux côté ruisseau, au titre du FODAC 2021 octroyé par le département.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **XIV. Echanges entre la commune de Curbans et des particuliers au quartier Le Charnier-La Fontaine**

Madame GAUDIN Josiane, concernée par ce dossier, quitte la salle pour ne participer ni au débat, ni au vote.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre des travaux réalisés au quartier Le Charnier – La Fontaine, la commune de Curbans et des propriétaires riverains, Messieurs CLAVEL Alain et GAUDIN Roland, ont convenu de réaliser des travaux permettant de structurer son aménagement public par le biais d'échanges de portions de terrain.

Il sera nécessaire dans un premier temps de procéder à un déclassement, après l'embranchement conduisant à la propriété IMBERT, d'une partie de la voie communale dite chemin des Pâturages conduisant à la ferme de Monsieur GAUDIN Roland qui demeure à présent la seule propriété à desservir.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le cabinet TOULEMONDE-BONTOUX, géomètre-expert, a été mandaté pour réaliser les relevés définitifs afin de prendre en compte l'emprise des travaux réalisés.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord de principe sur les déclassements et les échanges à réaliser dans l'attente de l'établissement des relevés définitifs par le géomètre-expert entre la commune de Curbans et Messieurs CLAVEL Alain et GAUDIN Roland,
- Dit que les frais y relatifs seront pris en charge par la commune.

**M. Allegra signale qu'un arbuste a été arraché d'une haie plantée à l'occasion des travaux précédents. Le Conseil municipal se dit atterré d'un tel comportement.**

## XV. Questions diverses

Il est rappelé que l'eau d'aspersion est disponible du 01.04 au 30.09 de chaque année.

Mme Furlan demande où en est le dossier du mur qui s'écroule sur la voie communale dans le centre du village ainsi que le débroussaillage de la parcelle.

Mme Allix indique qu'après vérification, la parcelle concernée est celle de Mme BOSSA Christine qui avait déjà été contactée auparavant pour que la commune achète cette parcelle lui appartenant. Il sera nécessaire de reprendre contact avec elle.

Mme Furlan demande si les 3 sentiers (la Baume, les Jardins et les Mûriers) situés dans le village ne pourraient pas être intégrés dans le dossier « Voie douce » ce qui valoriserait ce secteur où le manque d'entretien a gagné le terrain.

M. Gignoux tient à souligner que le déplacement effectué pour la création d'une voie douce a été très sympathique.

Mme Allamanno demande si une réponse a été apportée pour la mise en place d'un circuit de bus Curbans-La Saulce tant pour les élèves que pour les habitants.

M. Gignoux pense que ce service devrait être accessible à tous comme l'indique l'agglomération.

Mme Furlan propose de faire un article dans le Dauphiné libéré.

Mme Allix répond que dans un premier temps une relance va être faite.

M. Jeanselme interroge sur l'avancement de la demande de M. Ailhaud David de réaliser un mur au quartier du Pin.

Mme le Maire indique que le géomètre a été contacté pour ce dossier et d'autres demandes en cours nécessitant une étude cadastrale pour délimiter les emprises publiques. Les dossiers sont en attente.

Plusieurs conseillers ont été interpellés en ce qui concerne des nuisances occasionnées par des animaux :

- Coqs trop près des maisons notamment dans les lotissements,
- Problème des chats errants : une campagne de stérilisation est à prévoir,
- Divagation des chiens, aboiements intempestifs de jour comme de nuit, crottes sur les voies,...
- Bruits de motos.

Les propriétaires sont priés de prendre toutes leurs dispositions pour faire cesser ces nuisances génératrices de fortes gênes pour les voisins pouvant entraîner des conflits de voisinage.

Le Conseil municipal compte sur le sens des responsabilités des habitants afin de ne pas déclencher de procédures judiciaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire  
ALLIX Laurence

